

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 mars 2026

N° CM02032026-11
SG/LGa

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 24 février 2026

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB. VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. F. RABAUD, M. D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M. N. RIPAULT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M. JM BEAUFFRETON, Mme M RANGEARD, M M. PRAUD, M K. SERIN formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme M. LERAY

Procuration à

Mme A. RABILLER

Secrétaire : Mme Line VILLATEAU

OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ECOLE DE MUSIQUE BENEFICIAINT D'UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 23 000,00 €

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

CONSIDERANT la demande de subvention de l'association Ecole de Musique en date du 6 décembre 2025, réceptionnée en Mairie le 15 décembre 2025 ;

CONSIDERANT le vote, ce jour, d'une subvention à cette association d'un montant de 42 000,00 € ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

AUTORISE Mme le Maire à signer une convention avec l'association Ecole de Musique régissant les rapports de cette dernière avec la Commune et fixant les modalités de versement de cette subvention.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Line VILLATEAU
Secrétaire de séance